

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

0

Conseillers représentés :

8

Total votants :

56

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT  
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD  
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Carine BRODIN, André IMBERDIS**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**Vote des taux de fiscalité  
DELIBERATION N°20170427-50*****Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général des Impôts ;  
Après avis de la Commission des Finances.

Le rapporteur expose dans quelles conditions peuvent être fixés les taux de fiscalité 2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :  
**Fixe** les taux de fiscalité pour l'année 2017 comme suit :

## AR PREFECTURE

063-200070712-20170427-20170427\_50-DE  
Regu le 05/05/2017

Taxe	Taux	Produit attendu	Lissage
Cotisation Foncière des entreprises	25.60	4 408 832	4 ans
Taxe d'habitation	11.00	4 466 770	12 ans
Taxe foncière bâtie	2.23	977 989	12 ans
Taxe foncière non bâtie	8.43	106 808	12 ans

Charge le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents 48 + Représentés 8 - 0 Non participation  
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre : 0  
Abstention : 0



Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, stylized loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Tony BERNARD